

## du Stena Horizon

Hier vers 13 heures, le navire à passagers *Stena Horizon* a signalé au Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage de Jobourg le malaise d'un de ses membres d'équipage. Le ferry, qui assure les liaisons entre Cherbourg et Rosslare se trouvait alors à près de 100 km au large de Cherbourg, dans le rail montant

du dispositif de séparation de trafic des Casquets. Le Cross a immédiatement mis le navire en relation avec le Centre de consultation médicale maritime de Toulouse, qui a conclu à la nécessité d'une évacuation urgente du patient. Le Cross avait déjà engagé l'hélicoptère EC 225 de la marine nationale basé à Maupertus, avec à son bord

une équipe du service de santé des armées. Vers 14 h 30, l'EC225 a rejoint le *Stena Horizon*. L'équipe médicale a été treuillée à bord du navire afin de préparer le marin pour son transfert.

De son côté, le CROSS a dû dérouter et guider une demi-douzaine de navires dans le dispositif de séparation du trafic des Casquets

pour permettre au ferry d'adopter une route optimale pour le treuillage sans risque de suraccident dans cette zone très fréquentée. Un peu avant 15 heures, l'hélicoptère a déposé le marin sur le port de commerce de Cherbourg, où il a été pris en charge par une équipe du SMUR qui l'a évacué vers le centre hospitalier Pasteur de Cherbourg.

## De nouveaux panneaux pour les cyclistes à Cherbourg

Pendant l'été, la ville de Cherbourg installe de nouveaux panneaux uniquement destinés aux cyclistes, afin de leur permettre de franchir les feux rouges.



Des nouveaux panneaux se trouvent en ville.

Attention de ne pas vous faire surprendre: les cyclistes ont désormais le droit de « griller » les feux rouges. Ne partons pas trop vite en besogne, cette nouvelle autorisation est bien encadrée. En effet, tous les feux ne sont pas concernés: il faut que le nouveau panneau soit installé et clairement visible. Ce panneau parlons-en: c'est un triangle tête en bas, tout comme un « cédez le passage » habituel, représentant un vélo jaune avec une flèche en dessous. Là où la chose se complique quelque peu, c'est que la flèche peut indiquer plusieurs directions, et

cette direction a son importance. Si la flèche pointe vers la droite par exemple, cela signifie que le cycliste peut franchir le feu rouge pour tourner à droite. Cependant, il doit céder le passage aux autres usagers: piétons, vélos, et voitures. Michel Louiset, adjoint au maire de Cherbourg, explique que ces nouveaux panneaux sont une initiative de la ville. « Ces panneaux existent dans le code de la route, la loi le permet, donc la ville a décidé de mettre en place ces panneaux en collaboration avec la commission des déplacements

doux mise en place sous le précédent mandat. La ville réfléchit à des moyens de développer la circulation cycliste avec des pistes cyclables, des contresens pour les cyclistes et maintenant ces panneaux. ». Cette nouvelle signalétique installée pendant l'été fera l'objet d'une conférence de presse en septembre, et de plus amples informations seront transmises par voie d'affichage ou par la presse. Pour avertir les cyclistes et les autres usagers de la route, des auto-écoles comme Permis B de Cherbourg, publient des com-

muniés sur le sujet. Cette auto-école insiste sur le fait qu'il faut éduquer les enfants à ce nouveau panneau et bien leur faire comprendre que le feu rouge reste obligatoire pour les voitures « mais qu'en vélo on peut, sous réserve de faire très attention, griller un feu rouge ». Si un accident se produit, le cycliste engage sa responsabilité, ainsi que sa propre vie.

Amis cyclistes, vous avez désormais plus de liberté, mais la prudence reste toujours de vigueur!

Gaëtan BLANCHET